

COMMUNE DE DRAGUIGNAN

Département du Var - 83



PLAN LOCAL D'URBANISME

7.17

PÉRIMÈTRES À L'INTÉRIEUR DESQUELS LES CLÔTURES ET LES TRAVAUX DE RAVALEMENT SONT SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE

Approuvé par délibération du Conseil Municipal	15 mai 2017
Mis à jour n°1 par arrêté municipal	31 mai 2018
Approbation de la modification n°1 par délibération du Conseil Municipal	12 septembre 2018
Approbation de la modification simplifiée n°1 par délibération du Conseil Municipal	6 février 2019
Approbation de la modification n°2 par délibération du Conseil Municipal	17 juillet 2020
Approbation de la modification simplifiée n°2 par délibération du Conseil Municipal	28 septembre 2021
Mis à jour n°2 par arrêté municipal	11 avril 2022
Mis à jour n°3 par arrêté municipal	20 septembre 2022
Approbation de la mise en compatibilité n°1 par délibération du Conseil Municipal	21 septembre 2022
Mise à jour n°4 par arrêté municipal	01 juin 2023
Approbation de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU par délibération du Conseil Municipal	15 novembre 2023

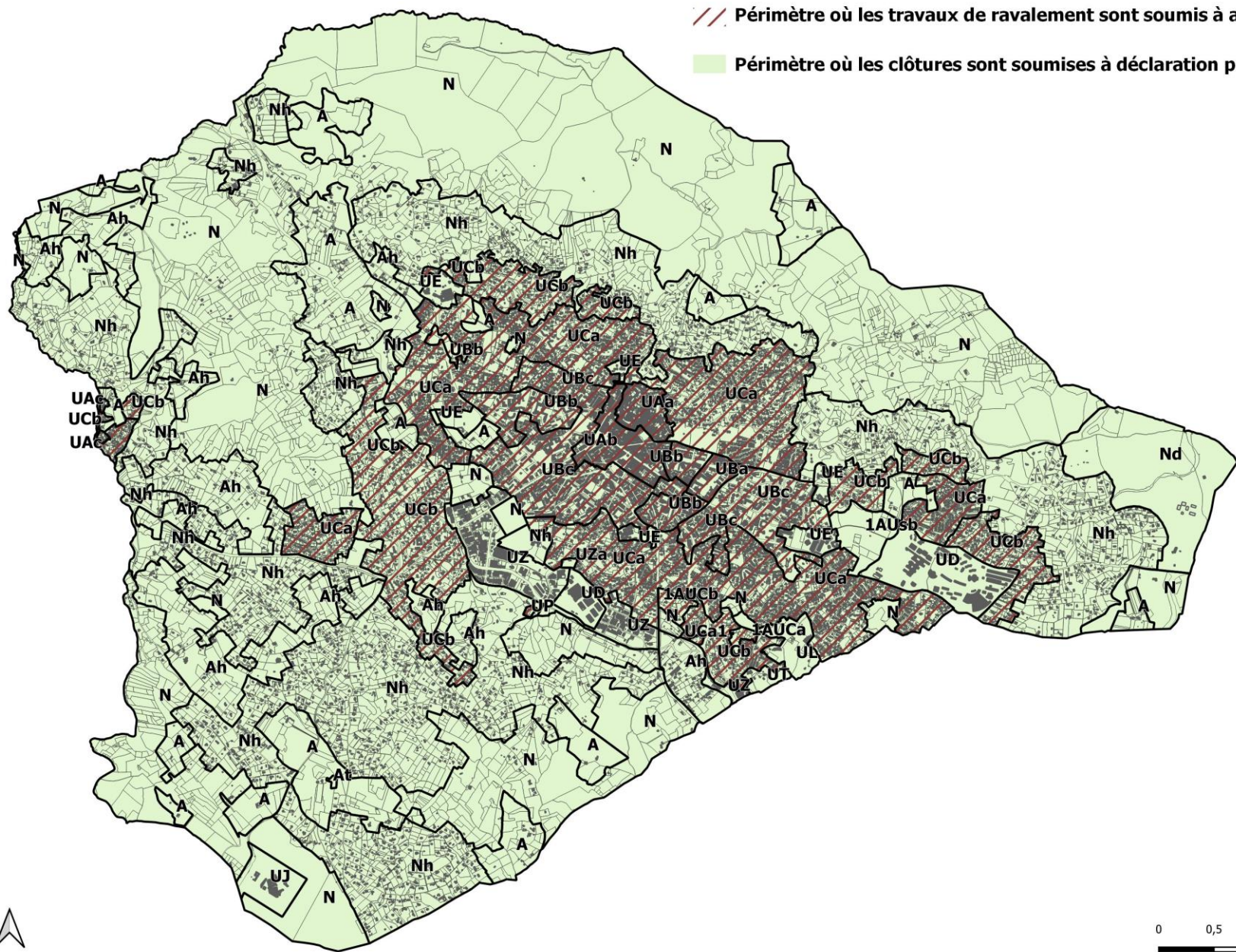
Dossier annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2023

Le Maire
Richard TRAMBIO



/// Périimètre où les travaux de ravalement sont soumis à autorisation

■ Périimètre où les clôtures sont soumises à déclaration préalable



0 0,5 1 1,5 km